

Projet de loi

**portant approbation du Protocole portant modification de la
Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle
(marques et dessins ou modèles), fait à Bruxelles le 21 mai
2014**

Avis du Conseil d'État

(24 novembre 2015)

Par dépêche du 29 octobre 2015, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous objet qui a été élaboré par le ministre des Affaires étrangères et européennes.

Au texte du projet de loi proprement dit étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche d'évaluation d'impact, une fiche financière ainsi que le texte du Protocole portant modification de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles), fait à Bruxelles le 21 mai 2014.

L'article unique du projet de loi sous examen qui a pour objet l'approbation du Protocole précité n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 24 novembre 2015.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Viviane Ecker